

42080

Objet

Aménagement et transforma-  
tion de l'Externat du  
Lycée Mixte d'Etat.  
Travaux déconcentrés.

DATE DE CONVOCATION

29 mai 1972

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 1972

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le deux juin à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,  
MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIK, MONTRON,  
RIVIERE, DOTREAU, LACHAUD, BERLAND, DOMEQ, DROTREAU, BARRIERE,  
BOUCHET, BOUTRY, PAPPAU, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. H. DELAIR par M. DUFOUR  
M. LARGETEAU par M. TETARD  
Mme FAVIERE par Melle FOUCHE

Absents : MM. M. BIDEAU - M. STIPAL

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'exécution des travaux d'aménagement et de transformation de  
l'Externat du Lycée Mixte d'Etat s'inscrivent dans le cadre du  
programme financé à l'aide de crédits déconcentrés (Exercice 1972).

La participation de l'Etat doit s'élever à 120.000 Frs, celle  
de la commune à 80.000 Frs.

Afin de faciliter la direction et la coordination des travaux  
envisagés, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide  
d'abandonner la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat, étant précisé que  
les services de l'Equipement, et notamment du contrôle des cons-  
tructions publiques, sont en mesure de mener à bien cette mission,  
compte-tenu notamment de la réalisation en cours du C.E.S. 500,  
dans le cadre de la Cité Scolaire de la Triloterie ce qui leur  
permet de disposer d'entreprises qualifiées susceptibles d'intervenir  
dans les moindres délais.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-  
cer favorablement sur ces propositions.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Afin de permettre l'exécution rapide des travaux d'aménagement  
et de transformation de l'Externat du Lycée Mixte d'Etat, dans le  
cadre de l'utilisation des crédits déconcentrés affectés à l'opé-  
ration,

DECIDE :

- de laisser la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat
- suggère de traiter dans toute la mesure du possible avec les entreprises locales
- s'engage à financer la part restant à la charge de la commune et de réaliser à cet effet, le moment venu, le ou les emprunts nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire  
Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*